

# RAPPORT DE LA COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE ET DES STATUTS & REGLEMENTS

Présenté par Monsieur Luc VALETTE



L'activité de la commission de discipline a été intense pour la saison 2017 / 2018 :

- 48 dossiers pour troisième et quatrième faute technique
- 6 affaires disciplinaires pour cinquième et sixième faute technique (et oui certains joueurs cumulent 6 fautes techniques sur une saison...)
- 18 affaires disciplinaires pour incidents (contre 16 la saison précédente)

Les motifs de sanction les plus courants concernent :

- les fautes disqualifiantes avec rapport (11 notifications)
- les incidents après la rencontre (9 notifications)

Le nombre de dossiers disciplinaire reste élevé comparé à nos voisins.

La saison prochaine, la commission de discipline de la ligue Grand Est devra traiter l'ensemble des dossiers disciplinaires qu'ils soient régionaux ou départementaux. Des sous-commissions délocalisées seront mises en place pour conserver de la proximité avec les clubs et les licenciés.

Je mets à profit ce rapport annuel pour remercier les membres de la commission de discipline pour leur implication et la qualité des échanges que nous avons eus pour évaluer les dossiers qui nous étaient soumis : Mmes Maria CANELA, Christèle COLIN, Lysiane SELIC et Mrs Daniel CANET, Gérald CHARLIER, Jean-Claude DEVISE, Claude GUERLAIN, Laurent KULINICZ.

Merci à eux et j'espère qu'ils continueront à s'investir avec la ligue Grand Est.

Concernant la partie statuts et règlements, de nouveaux textes ont été élaborés dans le cadre de la création de la ligue Grand Est. Ces textes sont le résultat de concertations entre les 3 ligues actuelles pour définir des dispositions communes.

Ces nouveaux statuts et règlements seront portés à votre connaissance dans le processus de mise en place de la ligue Grand Est.

Pour la saison prochaine, les principales évolutions des règlements généraux de la FFBB concernent :

- la possibilité de présenter la licence sous forme numérisée
- la couleur des licences (suppression de la couleur rouge qui entraîne la mise en place de nouvelles règles de participation pour chaque compétition)
- la modification de la catégorie U17F qui passe (ou revient plutôt ...) à U18F
- la mise en place d'une procédure de rattachement territorial dérogatoire (participation d'une équipe à championnat organisé par un CD qui n'est celui auquel son club appartient)
- la possibilité d'une mutation à caractère exceptionnel de joueur U17 et moins sans changement de domicile mais sous réserve de l'accord exprès du club quitté (licence JC2 possible du 1<sup>er</sup> juillet au 29 février)

Bonnes vacances à tous et rendez-vous la saison prochaine sous les couleurs de la ligue Grand Est.

Le Président de la Commission Régionale de  
Discipline et des Statuts & Règlements,

Luc VALETTE